

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

Noms	Fonction	Présents	Absents Excusés	Absents	Procurations
ANTHONIOZ Henri	Maire	X			
BERGOEND Simon	1 ^{er} Adjoint	X			
MARTEL Mireille	2 ^{ème} Adjointe	X			
VINET Philippe	3 ^{ème} Adjoint	X			
PERNOLLET Stéphanie	4 ^{ème} Adjointe	X			
TRICOU Laurence	Conseillère Municipale		X		<i>PERNOLLET Stéphanie</i>
MUGNIER Michel	Conseiller Municipal	X			
DUCRETTET Olivier	Conseiller Municipal			X	
BERGOEND Myriam	Conseillère Municipale	X			
DELECHAT Grégory	Conseiller Municipal			X <i>à partir du pts 7-2</i>	
ANTHONIOZ Laëtitia	Conseillère Municipale	X			
ANTHONIOZ Isaline	Conseillère Municipale	X			
HOMINAL Pierre	Conseiller Municipal	X			
DEGOUT Gaël	Conseillère Municipale			X	<i>HOMINAL Pierre à partir du pts 2-4-2</i>
MUTILLOD Christophe	Conseiller Municipal	X			

Sous la présidence de M. Henri ANTHONIOZ – Maire.

Nombre de présents : 11

Date de convocation : le 22 Septembre 2020

M. Simon BERGOEND a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

A L'ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2020

Lequel ne soulève pas d'observation, il est approuvé, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2/ ADMINISTRATION GENERALE

2-1 PARTENARIAT AVEC LES JEUNES SPORTIFS SAISON D'HIVER 2020-2021

Monsieur le Maire rappelle que, depuis de nombreuses années, la commune mène une politique en faveur de ses jeunes sportifs prometteurs pour les aider à atteindre le haut niveau, en leur permettant de bénéficier des installations sportives mais également d'une aide financière.

Aussi, il propose cette année encore, de reconduire ce principe en signant une convention, pour la saison 2020/2021 avec les Jeunes suivants, qui ont déposé une demande :

- ROSSET Pierre Sylvain : Equipe Espoir Ski Alpin- Comité Régional de Ski du Mont-Blanc
- SEGERS Jules : Ski Alpin - Handiski
- COPPEL Léo : Comité Régional de Ski du Mont-Blanc – Ski Alpin
- JEFFERIES Jacques : Comité Régional de Ski du Mont-Blanc – Ski de Fond - Biathlon
- COTTET PUINEL Félix – Comité Régional de Ski du Mont Blanc - Biathlon
- RICHARD Jeanne : Comité Régional de Ski du Mont-Blanc - Biathlon

L'aide financière de la Commune s'élève à la somme de 3 000 €/athlète pour la saison.

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal de valider le contenu des conventions à intervenir pour la saison 2020/2021 avec les athlètes sus-désignés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopte les termes des conventions à intervenir pour la saison 2020/2021 entre la Commune des Gets et les Jeunes sus-désignés ;

Accepte de verser une prime de 3 000 € à ces athlètes payable en deux échéances (février et avril 2021) représentant une dépense totale de 18 000 € ;

Donne toute délégation utile au Maire ;

Dit que les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense seront inscrits à l'article 6714 du budget principal 2020.

Arrivée de M. Pierre HOMINAL

M. Michel MUGNIER complète l'information du Conseil Municipal en indiquant que la SAGETS et l'Office de Tourisme ont signé des partenariats avec des sportifs de haut niveau relevant des actions marketing-communication de la station.

2-2 DEMANDE DE SUBVENTION AURA/PISTE DE LUGE 4 SAISONS

La station des Gets est confrontée à la concurrence accrue d'autres destinations françaises et étrangères et à l'évolution des habitudes des vacanciers qui ne viennent pas seulement pour skier ; la station des Gets ne peut plus miser uniquement sur le ski, même s'il reste encore l'activité centrale en montagne.

La commune souhaite compléter sa palette d'activités et poursuivre la diversification de l'offre touristique en vue de développer une offre 4 saisons pour faire venir des clients toute l'année.

M. le Maire présente le projet d'équipement d'une piste de luge 4 saisons sur le secteur des Perrières comprenant l'infrastructure en aller-retour, gare de départ et locaux techniques.

Le montant de cet investissement est de 3 200 000 € HT, se décomposant :

- 1/ installation de la luge sur rails & travaux annexes : 2 900 000 € HT
- 2/ local d'accueil : 300 000 € HT

M. le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le projet présenté et à solliciter le financement du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour faciliter la réalisation de ce projet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE :

D'approuver le projet présenté ;

D'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour aider au financement de la construction d'une piste de luge 4 saisons ;

De solliciter l'accompagnement financier de la Département au titre du Programme de modernisation, diversification, qualité d'accueil des stations et des sites été/hiver (Action 2.2) pour un montant prévisionnel de 3 200 000 € HT ;

De donner toute délégation utile à M. Le Maire.

Le projet est porté par la collectivité et l'ouvrage sera exploité en principe par la SAGETS dans le cadre de la délégation de service public.

Arrivée à de M. Christophe MUTILLOD à 18h50

2-3 PROJET D'ACQUISITION DU CINEMA LE CLUB

Le propriétaire exploitant le Cinéma le Club a informé la commune de sa décision de cesser l'exploitation du cinéma pour des raisons économiques. Il souhaite vendre le bâtiment de 255 m² en mitoyenneté avec le Galaxy au prix de 3 000 € le mètre carré, représentant un montant de 765 000 €, et le cas échéant, il est prêt à poursuivre l'activité dans le cadre d'un contrat avec la commune.

Rudement concurrencés par les salles multiplexes, par les films disponibles sur le net et par la télévision, les cinémas en salle unique ont perdu beaucoup de fréquentation. M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la salle du Club pour maintenir une salle de cinéma sur la station et continuer de proposer cette offre culturelle à la population locale et touristique.

Il propose de faire intervenir l'EPF pour acquérir ce bien.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la situation des salles dans les autres stations et le constat est le même partout ailleurs.

La discussion se poursuit sur les formes d'exploitation possibles pour la collectivité. S'agissant d'un service public, la solution de la délégation de service public avec cahier des charges et appel à la concurrence pourra être retenue.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour poursuivre la négociation et prendre contact avec l'EPF, il souhaite avoir connaissance des bilans des trois dernières années.

2-4 COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

2-4-1 Commission Agriculture, Forêt et Cadre de Vie

Mme Mireille MARTEL – Adjoint, indique qu'une réunion de la commission est intervenue pour faire le choix des décors de Noël sur les ronds-points dans la traversée de la station et des illuminations devant la Maison des Gets. Le choix s'est porté sur des éclairages de couleur blanche.

Mme MARTEL poursuit avec le compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2020 de la commission traitant du débroussaillage sur le territoire de la commune. Il y a un constat sur lequel tout le monde est d'accord, les paysages se referment sur la commune et il devient urgent d'intervenir dans certains secteurs pour regagner des prairies.

Il a été validé le principe de poursuivre les actions de débroussaillage sur la commune à raison de 70 hectares par an en alternant les secteurs. Au débroussaillage seront associés l'intervention d'une pelle équipée d'une tête broyeuse, et d'un bucheron dans les secteurs où le reboisement est important. Le plan de débroussaillage a été remis à jour lequel est validé par le Conseil Municipal.

RECONQUETE PASTORALE DU SECTEUR BOUCHET / EVOÏS

M. Christophe MUTILLOD demande des précisions sur les aides accordées pour ces travaux. Le projet déposé dans le cadre du plan pastoral territorial du Roc d'Enfer n'a pas été retenu, le COPIL ayant jugé le secteur trop boisé.

Toutefois, les travaux sont en cours et le bois abattu est destiné à la chaufferie bois communale.

Mme Gaël DEGOUT quitte la séance à 19h30

2-4-2 Commission Bâtiment / Matériel-Equipements de Loisirs

M. Gregory DELECHAT – Président, indique que la commission a pris connaissance du niveau d'avancement du projet d'aménagement d'une chambre funéraire dans l'ancien local du service de l'Eau utilisé à ce jour par le service GetsLib'.

La commission préconise de conserver le style architectural traditionnel pour préserver l'unité architecturale du Vieux Village, étudier l'aménagement d'un abri ou halle sur la dalle en direction du cimetière permettant le déroulement des cérémonies, étudier l'intégration du projet dans le proche environnement notamment le mur du cimetière.

Le Conseil Municipal valide ces propositions et demande à l'architecte de revoir le projet.

M. le Maire propose de déposer la demande de permis de construire sans tarder et de solliciter les financements auprès du Département, Région... pour aider à la réalisation du projet.

2-4-3 Débriefing des Transports Eté-Hiver 2020

M. Simon BERGOEND - Adjoint en charge de la mobilité, propose de prolonger d'une ½ heure le soir, les cinq lignes de bus sur la commune. Le but est de permettre aux usagers de profiter plus longtemps des activités et des commerces dans le village et ainsi favoriser

l'économie locale. Cette prolongation du service à un coût journalier supplémentaire de 110 € HT pour l'ensemble des lignes. Il propose également d'étendre sur l'ensemble de la saison hivernale le service de la ligne E les Nants-Lassare, qui a prouvé son utilité après une phase d'essai sur les périodes de vacances, correspondant à une dépense supplémentaire de 58 835€.

M. Michel MUGNIER suggère d'envisager une prolongation d'une heure des horaires des lignes de bus, sachant que le service de la navette nocturne a tendance à saturer face aux demandes nombreuses formulées en pleine saison sur les horaires de début de soirée.

M. Christophe MUTILLOD suggère pour 45 € l'heure supplémentaire, d'augmenter d'une heure le service en soirée considérant qu'il s'agit là, d'une nette amélioration du service à moindre coût.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le principe de prolonger d'une heure le service des bus sur la commune, et demande au prestataire Gavot Tourisme de confirmer le tarif horaire.

Le Conseil Municipal donne également son accord pour desservir le secteur Les Nants-Lassare correspondant à la ligne E toute la saison, et non pas uniquement pendant les vacances scolaires.

Les horaires de la navette nocturne devront s'adapter et le démarrage sera à prévoir à partir de 20h00 au lieu de 19h30.

Cette augmentation nécessite l'avis de la commission d'appel d'offre préalablement à la délibération du Conseil Municipal.

2-5 PRISE EN CHARGE SUR LE BUDGET COMMUNAL 2020 DES AIDES INDIRECTES AUX HOTELS AIDES PAR LA COMMUNE

M. HOMINAL Pierre, intéressé par cette affaire quitte la séance et ne participe pas à aux débats ni à la décision.

Dans le cadre des aides indirectes accordées aux hôtels classés aidés par la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge sur le budget communal les sommes suivantes, correspondant aux exonérations de la redevance spéciale Ordures Ménagères et des redevances d'Eau et d'Assainissement au titre de l'année 2020, soit :

	Eau/Assainissement
❖ Hôtel Alpen Sports	6 340.99 €
❖ Hôtel Alpina	<u>10 800.50 €</u>
	17 141.49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve l'exposé du Maire ;

Décide de prendre en charge la somme de 17 141.49 € sur le Budget Communal 2020.

Retour de M. Pierre HOMINAL

2-6 CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE MOTRICITE ET AGRANDISSEMENT DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal des soutiens financiers suivants, obtenus par la commune pour faciliter le financement de l'opération, représentant 32% du coût de l'opération :

- l'Etat - DSIL : 129 788 € au titre de la dotation de soutien de l'investissement local
- Caisse d'Allocations Familiales : 22 000 €
- Conseil Départemental : 55 000 € pour mémoire

M. le Maire souhaite remercier les différents partenaires financiers.

3/ URBANISME/ TRAVAUX

3-1 COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

M. le Maire donne le compte-rendu de la réunion du 8 septembre 2020. Le Conseil Municipal s'interroge sur les propositions de sursis à statuer considérant l'arrêt du PLUIH de février 2020. M. le Maire confirme qu'à ce jour, il devra surseoir à statuer pour tous les projets situés en zone non constructible dans le futur PLUI.

3-2 POINT SUR L'AVANCEMENT DE LA REVISION DU PLUI H

M. le Maire rappelle que le projet de PLUI a fait l'objet d'un Arrêt en février 2020. Lequel a été communiqué aux personnes publiques associées. L'Etat par l'intermédiaire de la DDT a fait des observations nécessitant de reprendre le projet.

La DDT74 a mis en exergue le nombre de résidences secondaires important face à une volonté d'augmenter le nombre de résidents permanents, la cohérence de la consommation d'espace et la création de logements, l'insuffisance des OPA, le zonage, les UTN.

Plusieurs réunions du COP15 ont eu lieu pour permettre aux élus de prendre connaissance de l'analyse technique générale de la DDT et du PADD.

M. le Maire précise qu'il y a lieu, concernant la commune des Gets, de travailler tant sur le zonage que sur les orientations d'aménagements.

Un nouveau calendrier prévisionnel de l'aboutissement du PLUI H a été établi, prévoyant un nouvel Arrêt du document en mars 2021.

3-3 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal renonce à l'exercice du droit de préemption à la suite des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- un bâti chemin des Bourneaux au prix de 1 225 000 €
- un ensemble de parcelles de terrain au lieudit le Rocher au prix de 1 900 000 €

3-4 TRAVAUX EN COURS

3-4-1 Extension des Locaux de la Périscolaire

La réception des travaux dans la partie existante du bâtiment est prévue mercredi 30 septembre et la livraison de l'extension est programmée en janvier compte tenu du retard dans le déroulement des travaux. L'entreprise FARIZON est responsable en partie de ce retard.

3-4-2 Travaux des Aménagements des Abords du Lac des Ecole

Une première tranche de travaux a démarré le 1^{er} septembre concernant les réseaux, le reprofilage des berges, nivellement et semis des zones remblayées ; une deuxième tranche de travaux et finitions est programmée au printemps 2021.

5/ AFFAIRES JUDICIAIRES

CLUB HOUSE DU LAC/ ERREUR D'IMPLANTATION DU CHALET

M. le Maire rend compte à l'assemblée de l'avancement de cette affaire.

Le Juge du TGI a désigné un médiateur afin de rechercher une solution amiable pour dédommager les Epoux Tataranno, suite à l'implantation par erreur en 1999 du Chalet du Lac sur un terrain leur appartenant au lieudit la Mouille des Boittets.

M. le Maire rappelle le montant de la dernière proposition financière proposée aux propriétaires s'élevant à 31 960 €.

Il indique qu'en principe les époux Tataranno s'orientent vers une cession amiable.

Le Conseil Municipal donne toute délégation utile au Maire pour poursuivre les négociations.

6/ DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

6-1 DIA

Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain à la suite des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

DIA N°	Désignation	Prix
82/2020	3 Garages + réserve 441 rue du Centre – L'Eden Roc II Zone Ua	111 000 €
83/2020	Local Commercial + Garage 441 rue du Centre – L'Eden Roc Zone Ua	414 000 €
84/2020	Appartement (48.58 m ²) 1023 Rue du Centre – Le Montana Zone Ub	320 000 €
85/2020	Appartement (34.73 m ²) 445 Rue du Centre – L'Eden Roc Zone Ua	270 000 €
86/2020	2 x stationnement intérieur 2247/2257 Route des Grandes Alpes – Le Solaret Zone Ua1	26 000 €
87/2020	Chalet (128.73m ²) 43 Chemin des Bourneaux Zone Uc	760 000 €
89/2020	Appartement (59.37) + chambre + cave + parking 188 Route des Metrallins - Les Grains d'Or Zone Uc – Ne	283 000€
90/2020	Captage source 667 Route de la Turche – Copro L'Eldorado Zone UCc	1€ symbolique
92/2020	Garage 703 Route du Rocher – Chantemerle Zone Uc – N – Ne - Np	12 000 €
93/2020	Appartement (29.30m ²) 51 Rue du centre Zone Ua	202 000 €
94/2020	Appartement (25,50 m ²) + + cave + parking 1693 Route des Gdes Alpes- La Bouillandire Zone Ub - Ne	125 000 €
SAFER	Chalet Route des Chavannes Zone Nr	365 000 €

	Terrain Route de Gibannaz – Les Perys Zone Nr	514 516 €
	Habitation en copropriété Route du Mont-Chery – Longues Poses Zone Nr – Ne	194 750 €
	Chalet Chemin de la Combe Zone Nr – Ne	650 000 €

7/ QUESTIONS DIVERSES

7-1 COMMISSIONS CCHC OUVERTES AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Sont désignés pour participer aux commissions de la Communauté de Communes du Haut-Chablais

- Commission Déchets : M. DELECHAT Grégory
- Commission Sentiers : Mme Mireille MARTEL
- Commission Voirie Services Techniques : M. Philippe VINET
- Commission Mobilité : M. Simon BERGOEND
- Commission GEMAPI : Mme Mireille MARTEL
- Commission Culture : M. Simon BERGOEND
- Commission Tourisme : M. Michel MUGNIER
- Commission Santé et Action Sociale : Mme Laurence TRICOU
- Commission Petite Enfance : Mme Stéphanie Pernollet

Départ de Gregory DELECHAT à 21h30

7-2 SECURITE ROUTIERE

M. Christophe MUTILLOD est désigné le référent sécurité routière et le correspondant du service de l'Etat dans ce domaine.

7-3 FACTURATION DE L'EAU/ LE CHASSE MONTAGNE

M. Marc BERGER conteste le réajustement du volume d'eau potable facturé au titre de consommations mars 2019/février 2020 ramené à 2000 m³ au lieu de l'index réel 7 681 m³ pour tenir compte d'une fuite d'eau après compteur entre l'hôtel et le SPA. Il estime le réajustement insuffisant eu égard à sa consommation moyenne d'environ 1 000 m³/an.

Le Conseil Municipal note qu'une entreprise est à l'origine de la fuite et qu'en conséquence les assurances respectives doivent être en mesure de prendre en charge ce sinistre.

Le Conseil Municipal rejette la demande présentée et constate que le volume d'eau facturé correspond au double de la consommation habituelle conformément à la Loi.

7-4 GEOPARC DU CHABLAIS- FETE DE LA SCIENCE DU 02 AU 12 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme des animations et de l'accueil sur le territoire communal du thème « la recherche d'un équilibre : l'exemple du Plateau de Loex » - dimanche 11 octobre de 14h00 à 16h30 avec visite guidée des tourbières.

7-5 QUESTIONS ORALES

PUMP TRACK

M. Michel MUGNIER indique que le démontage prématuré du Pump Track – place de la Maison des Gets a suscité de l'incompréhension de la part des familles.

M. le Maire précise que l'installation de la patinoire pour les vacances de Toussaint nécessite cinq semaines de travail à 2 agents, obligeant à un repli du Pump Track dès le début septembre.

M. Simon BERGOEND indique que le Pump Track devra être démonté plus tôt également en 2021 en raison de l'Alambike prévu début septembre, d'où l'idée de trouver un autre emplacement pour la fin de l'été.

RENOVATION DE LA PATINOIRE

M. Christophe MUTILLOD demande où en est l'avancement du projet de la patinoire. M. le Maire indique que l'on s'oriente vers de l'hydrothermie nécessitant plusieurs essais de pompage dans la nappe phréatique durant l'année, ce qui justifie le retard dans la réalisation des travaux de modernisation de l'équipement.

PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE

Le projet d'auvent sur la gare routière a été déposé en vue d'obtenir l'aide financière de la AURA.

CRITERIUM DU DAUPHINE 2021

La Commune est candidate à l'organisation d'une étape du Critérium en 2021. Mme Mireille MARTEL demande qui va payer la participation financière s'élevant à 95 000 € : l'Office de Tourisme ou la Commune.

COUPE DU MONDE DE VTT

M. le Maire a signé le contrat avec l'UCI et FFC pour l'organisation en juillet 2021 d'une étape de la Coupe du Monde VTT.

PISTE DE LUGE

M. Christophe MUTILLOD revient sur la piste de luge pour indiquer qu'il existe un autre projet sur le territoire et qu'il y a urgence à déposer la demande de subvention.

RECENSEMENT DES HABITATIONS EN ZONE N & A

M. le Maire propose une réunion de travail du Conseil Municipal le lundi 12 octobre à 19h00 en vue d'établir la liste des habitations existantes en zone N & A autorisées à changer de destination.

QUESTION DANS LE PUBLIC

M. le Maire donne la parole à M. Valentin ANTHONIOZ présent dans le public.

M. ANTHONIOZ informe le Conseil qu'il recherche un local pour héberger ses bêtes et qu'il a acheté un terrain aux Platons pour construire une ferme. Vu les contraintes qu'il rencontre, ce projet est compromis. Il rappelle que la commune a proposé un échange de terrain avec Emmanuel MARULLAZ aux Places et il souhaite également échanger du terrain avec la commune pour pouvoir construire une ferme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

**La date du prochain Conseil Municipal est fixée au
Lundi 26 Octobre 2020 à 18h30 Salle de la Mairie**

Diffusé le 08 octobre 2020 et mis en ligne sur www.lesgets-mairie.fr.